@anpit_2025

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA *à remplir par le futur adhérent*

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/ l'ANPIT-CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;

B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ANPIT-CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom Prénom du débiteur *	
Adresse* N° et nom de la rue	
Code postal *	Ville* Pays FRANCE
Coordonnées du compte N° IBAN* Identification Internationale du compte bancaire	FR76
N° BIC* Code International d'identification de votre banque	
Domiciliation Nom de l'agence*	
Nom du syndicat CFDT créancier	**ANPIT CFDT**
ICS (identifiant créancier SEPA)	**FR88ZZZ254894**
Adresse N° et nom de la rue	1/3 AVENUE DE FLANDRE
Code postal	75019 Ville PARIS Pays FRANCE

Type de paiement Paiement récurrent

Signé à (lieu et date JJ/MM/AAAA)*

Signature de l'adhérent*

A retourner à : **ANPIT-CFDT**

Adresse :

Sylvie GUEGUENIAT
104 POUCHARD
35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

Zone réservée à l'ANPIT-CFDT